

Genève, le 22 mars 2018

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de la Cour des comptes

Rapport de révision sur les états financiers individuels de la République et canton de Genève au 31 décembre 2017

Pour la première fois et conformément à la loi sur la surveillance, la Cour des comptes a procédé à la révision des comptes individuels de l'État pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017.

La Cour recommande l'approbation des comptes de l'État. Elle souligne toutefois l'importance de la précarité de l'équilibre financier à long terme des caisses de prévoyance et son effet significatif sur les comptes futurs de l'État. Elle a dès lors formulé une observation sur cet élément jugé primordial pour la compréhension des comptes dans leur ensemble.

L'opinion des réviseurs à l'attention du Grand Conseil est accessible sous :

http://www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/12734.pdf/Revision/2017/tome1_hd_122web.pdf?download=1

Elle concerne les pages 25 à 101 du Tome 1 du Rapport sur les comptes individuels 2017 de la République et canton de Genève accessible sous <https://www.ge.ch/document/comptes-2017/annexe/0>.

Contact pour toute information complémentaire :

Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch